

**Décision portant nomination de l'agent comptable intérimaire
de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article R. 122-4 du code de la sécurité sociale ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 (JO du 6 septembre 2013) portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir en qualité de directeur de la Caisse nationale des allocations familiales ;
- Vu La vacance de l'agent comptable de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines ;

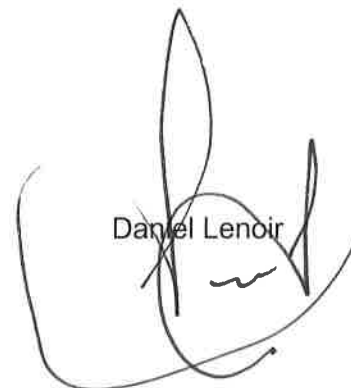
DECIDE

Article 1 : Madame Sylvie VALLADIER, née le 24/10/1963 à Belfort, est nommée en tant qu'intérimaire dans les fonctions d'agent comptable de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 14 juillet 2017, jusqu'à la nomination de l'agent comptable et au plus tard jusqu'au 14 janvier 2018.

Article 3 : L'agent comptable national et le directeur de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris le **13 JUIN 2017**


Daniel Lenoir